# Réflexion en vue du synode 2015

**Incarnare – rédacteur de** [**http://www.theologieducorps.fr**](http://www.theologieducorps.fr)

Les [*Lineamenta* du prochain synode ordinaire](http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20141209_lineamenta-xiv-assembly_fr.html) sur « *la vocation et la mission de la famille dans l’Église et dans le monde contemporain* » invitent tous les fidèles à s’interroger, à partir des conclusions du précédent synode extraordinaire.

A la lecture du questionnaire, le champ délimité apparaît immense et force la modestie. Il apparaît impossible de répondre de façon systématique.

Puisque l’invitation nous est cependant faite d’y réagir, je propose ici quelques réflexions sans prétendre à l’exhaustivité, confiant que d’autres les complèteront par leur expérience et leur réflexion propres.

Sans répondre question par question, j’ai cependant choisi de respecter la trame générale du questionnement pour suivre le chemin proposé et ne pas focaliser excessivement ou hâtivement sur les situations dites irrégulières qui, si elles sont les plus polémiques, ne m’apparaissent pas les plus centrales.

Quand je fais des propositions, c’est parce que les Lineamenta invitent à être concret et non en vertu d’une prétention à avoir la solution ou la vérité…

Question préliminaire : le portrait de la famille dans la Relatio Synodi 2

Le contexte socioculturel (n°5-8, q1-4): 2

L’importance de la vie affective (n°9-10, q5) 3

Le défi pour la pastorale (n°11, q6) 4

Le regard sur Jésus et la pédagogie divine dans l’histoire du salut (n°12-14, q7-11) 4

La famille dans le dessein salvifique de Dieu (n°15-16, q12-14) 5

La famille dans les documents de l’Église (n°17-20) 5

L’indissolubilité du mariage et la joie de vivre ensemble (n°21-22, q17-19) 6

Vérité et beauté de la famille et miséricorde envers les familles blessées et fragiles (n° 23-28, q20-22) 6

Annoncer l’Évangile de la famille aujourd’hui, dans les différents contextes (n°29-38, q23-27) 7

Guider les futurs époux sur le chemin de la préparation au mariage (n°39-40, q28-29) 7

Accompagner les premières années de la vie conjugale (n° 40, q30-31) 8

La pastorale des personnes qui vivent en union civile ou en concubinage (n°41-43, q32-34) 8

Prendre soin des familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales) (n°44-54, q35-39) 8

L’attention pastorale envers les personnes ayant une tendance homosexuelle (n°55-56, q40) 10

La transmission de la vie et le défi de la dénatalité (n°57-59, q41-44) 10

Le défi de l’éducation et le rôle de la famille dans l’évangélisation (n°60-61, q45-46) 10

## Question préliminaire : le portrait de la famille dans la Relatio Synodi

Si la *Relatio Synodi* recense les situations dans lesquelles se trouvent les familles de notre temps et les défis associés, il me semble qu’elle aborde peu leur quotidien concret, qui en fait un lieu particulier où se vit l’Évangile.

Par exemple : la faible reconnaissance dont jouit la maternité ou l’importance excessive accordé au travail sont, certes, des défis culturels et politiques que l’Eglise doit relever. Mais pour les couples d’aujourd’hui, ce sont des circonstances dans lesquelles chacun – homme ou femme – est appelé au renoncement à soi-même, à la ‘réalisation du soi’ dans le sens mondain du terme pour trouver son épanouissement dans le don à l’autre.

L’ « école d’humanité » qu’est la famille (n°2) est, in fine, peu abordée dans le document. Or les enjeux de la vie familiale ne sont pas épuisés par le simple respect des engagements du mariage.

Certaines problématiques sont ainsi absentes – ou font l’objet d’une simple mention sans approfondissement spécifique – dans la Relatio Synodi :

* la question des difficultés rencontrées par certains couples dans le domaine de la fécondité, notamment l’infertilité
* le phénomène sans précédent du grand âge
* les blessures dans les relations fraternelles ou parent-enfant (la bible ne manque pas d’exemples !)
* …

En conséquence, on eût souhaité que le chapitre « perspectives pastorales » évoque l’annonce de l’ « Évangile *dans* la famille » autant que *l’« Evangile de la famille »*.

## Le contexte socioculturel (n°5-8, q1-4):

Dans la *Relatio Synodi*, la solitude est identifiée à juste titre – du moins dans mon contexte urbain occidental – comme « *l’une des plus grandes pauvretés de la culture actuelle* » (n°6).

Cette solitude a deux visages :

* La « grande solitude » des personnes en situation de précarité, celle qui fait que l’on n’est pas simplement pauvre, mais aussi miséreux.

Si les associations caritatives soignent les conséquences de cette solitude, la famille – lieu de communauté permanente – est contre elle le dernier rempart et c’est souvent faute de famille ou du fait de la rupture de liens familiaux que les personnes se trouvent confrontée à la solitude.

La division trop fréquente entre « cathos qui prient » et « cathos solidaires » ne doit pas laisser croire aux premiers que charité est faite lorsqu’ils ont financé les seconds. Là n’est pas l’ « essentiel » de la veuve.

Proposition 1 : Exhorter plus fermement les familles catholiques à accueillir en leur sein ceux qui sont touchés par cette solitude. Ces familles s’évangélisent elles-mêmes en les accueillant.
* Mais il y a aussi la « solitude ordinaire », caractérisée par un manque de relations *entre familles*. La segmentation de la vie relationnelle (vie professionnelle, vie religieuse, vie familiale, cloisonnées) y contribue ; il n’y a plus guère, dans notre pays, de lieux de rencontres des familles en tant que familles.

Elle est sans doute plus spécifique au contexte français, dont le jacobinisme s’acharne à affaiblir les corps intermédiaires, au nom d’une lutte contre le communautarisme. Les institutions publiques ne s’adressent plus aux familles qu’en tant qu’elles sont dysfonctionnelles ; l’école, elle-même, implique peu les familles dans l’éducation des enfants.

La pastorale est elle-aussi trop souvent segmentée et fonctionnalisée (pastorale des jeunes, des enfants, des couples, etc.). Cette tendance  procède d’un souci louable de professionnalisme et d’efficacité de la prédication ; il y a cependant peu de lieux ou de propositions pour simplement *être famille au sein de l’Eglise*, hormis le culte où les familles ont souvent l’impression de gêner.

Proposition 2 : Les paroisses pourraient proposer (le dimanche après-midi, ou le dimanche matin sur le modèle de l’école du dimanche protestante) des temps de rencontre des familles, pas nécessairement tournés vers la prédication mais simplement vers la vie communautaire : temps de jeu, etc.

## L’importance de la vie affective (n°9-10, q5)

Avec le développement de la psychologie, la question de la vie émotionnelle/affective a pris de l’importance.

Si cette importance est justifiée (et fait contre-pied à une approche sans doute trop volontariste jusqu’à une période récente), il semble nécessaire d’y mettre deux bémols :

* Notre société est parfois tentée d’assimiler l’ensemble de la vie intérieure à l’affectivité. Les sentiments deviennent le critère de vérité ; la volonté et les vertus sont inconnues.
* Cet effet est renforcé par la découverte par le grand-public de nombreux courants de psychologie (approches systémique, comportementale, cognitive, caractérologie et types psychologies, etc.) au vocabulaire pléthorique et dont la prétention à expliquer l’homme est souvent excessive.

Deux initiatives me paraissent intéressantes, dans leur manière de considérer la vie affective en lien avec la famille :

* Celle, pratique et sans prétention académique, développée par le mouvement pour couples *Vivre et aimer* : chaque session comporte un enseignement sur la communication sur les sentiments.
Chacun apprend à partager avec l’autre ses émotions (joie, tristesse, colère, peur), sans leur conférer une valeur morale (ni responsabilité), et à accueillir les sentiments de l’autre.
Ainsi, si ce mouvement développe peu la dimension sacramentelle du mariage, il permet à de nombreux couples de progresser dans sa dimension humaine, et est ainsi un réel moyen d’évangélisation des personnes.
* L’accompagnement développé par l’*Association pour la Formation Chrétienne de la Personne* conjugue, tout en les distinguant précisément, les dimensions affectives et morales de la personne.
L’interaction de l’affectivité, dont la psychologie rend compte, et de la volonté, lieu de la liberté qu’étudie la morale et qu’il faut former dans les vertus, est en effet au cœur de nombre de problématiques rencontrées par les couples.

Proposition 3 : généraliser l’accès à une formation anthropologique de base permettant au moins aux personnes de distinguer affectivité et volonté, distinction essentielle pour passer de « je me sens bien avec lui/elle » à « je veux être un bien pour lui/elle ».

## Le défi pour la pastorale (n°11, q6)

Dans une société majoritairement déchristianisée en recherche de sacré, les sacrements sont victimes de leur force symbolique souvent déconnectée de leur signification réelle : ainsi, ce jeune homme qui vient demander le baptême et qui, interrogé sur ses motivations, m’indique qu’il n’est pas particulièrement en recherche mais qu’il serait impensable pour la famille de sa fiancée qu’ils ne se marient pas à l’église ; la dite famille n’a sans doute pas conscience qu’il est possible – et préférable – de demander une dispense pour disparité de culte que de singer un baptême.

Reste que ces demandes, quoiqu’imparfaites, sont pour une grande partie de la population les ~~seules~~ premières occasions de rencontre de l’Eglise. Elles doivent donc être avant tout des occasions d’accueil et d’écoute.

L’Eglise tient fermement que l’aspiration à une vie conjugale – dans un don fidèle, fécond et indissoluble – est ancrée dans la nature humaine dès la création et accessible par la raison (« loi naturelle »). Parfois empressés de montrer la dimension sacramentelle du mariage, on omet d’accueillir et de confirmer les personnes dans leurs aspirations sur le plan naturel, humain. Cette confirmation de ses intuitions est pourtant le meilleur moyen de former la personne à reconnaître la loi naturelle.

Proposition 4 : proposer plus largement, au-delà de l’aspect sacramentel, un accompagnement des couples dans la dimension humaine de leur engagement.
Sans « enfouissement », l’Eglise pourrait rejoindre ceux qui ne sont pas (encore) prêts à demander le mariage sacramentel en offrant une préparation au mariage civil.

Ces intuitions sont déjà développées dans l’école de vie conjugale proposée à Paris par le P. Burgun est un bon exemple, ou Vivre & Aimer (déjà cité).

## Le regard sur Jésus et la pédagogie divine dans l’histoire du salut (n°12-14, q7-11)

« *Étant donné que l’ordre de la création est déterminé par l’orientation vers le Christ, il faut distinguer sans les séparer les différents degrés à travers lesquels Dieu communique à l’humanité la grâce de l’alliance.* » (n°13).

Force est de constater que les acteurs pastoraux en charge de la préparation au mariage n’ont souvent eux-mêmes qu’une compréhension relative de ce qui, dans la vie conjugale et familiale, est de l’ordre de l’appel reçu de notre création et ce qui nous es acquis par la rédemption.

Proposition 5 : Former les acteurs de la pastorale familiale à [la théologie du corps de Jean-Paul II](http://www.theologieducorps.fr), en éclairant particulièrement leur compréhension du mariage comme institution naturelle et sacramentelle par l’économie du salut dépeinte dans le triptyque « Au commencement – homme historique – rédemption ».

A noter qu’il ne s’agit pas, dans un premier temps, de recevoir un enseignement à transmettre tel quel aux fiancés qu’ils reçoivent, mais bien de s’en imprégner pour méditer la beauté de l’amour humain dans le plan divin et leur apprendre à nommer ces « semences du Verbe » dans la vie de ceux qu’ils accompagnent.

Plus qu’une construction pédagogique dans l’ordre du discours (forcément général), il me semble que l’essentiel est d’accompagner chaque couple dans une expérience de rédemption (forcément personnelle) : ce sera pour certains la découverte du pardon, pour d’autres l’apprentissage du service de l’autre, l’accueil de la fragilité, l’acquisition de la chasteté, etc.

Proposition 6 : former à l’accompagnement des personnes sur le plan humain (distinct de la direction spirituelle) : affectivité et volonté

## La famille dans le dessein salvifique de Dieu (n°15-16, q12-14)

Les questions associées à cette partie sont vastes. Arrêtons-nous sur l’une d’elle : *« comment concevoir la famille comme ‘Église domestique’ »* ?

Trop souvent, la dimension ecclésiale de la famille est uniquement l’affaire de l’épouse, qui contribue seule au service de l’église, notamment par la catéchèse. Chacun a pu être témoin également de situations d’engagement excessif, fuite du foyer qui se pare de la vertu des bonnes œuvres.

Proposition 7 : Lorsque l’Eglise appelle des laïcs à la mission, le discernement et le missionnement doit concerner plus systématiquement la famille en tant que famille (et non seulement les individus qui la composent).

## La famille dans les documents de l’Église (n°17-20)

Nous constatons autour de nous que le regard porté sur les documents magistériels est fréquemment chargé d’amertume : ils apparaissent comme un fardeau à porter. Jugés impraticables, ils ne font pas l’objet d’une lecture qui présuppose l’amour, mais sont vus comme des codes de loi, appelant une observance qui ne saurait être plus qu’extérieure. Les pasteurs eux-mêmes n’osent souvent pas évoquer *Humanae Vitae*, point de clivage fort parmi les fidèles.

Comment attendre de personnes peu tempérantes, ou qui vivent une forme addiction à la génitalité, qu’elles pratiquent la régulation naturelle des naissances ? Un enseignement qui n’est pas accompagné des moyens de le vivre est vain voire contreproductif car il engendre tristesse, colère ou culpabilité.

Proposition 8 : proposer des parcours sur une durée suffisamment longue pour conjuguer enseignement et accompagnement.

## L’indissolubilité du mariage et la joie de vivre ensemble (n°21-22, q17-19)

L’engagement à l’indissolubilité et à la fidélité semble opposé à la culture utilitariste actuelle. Cependant, chaque sondage d’opinion confirme que subsiste chez nos contemporains le désir d’une vie commune durable.

Cet espoir, peu nombreux sont nos contemporains qui en font leur finalité. Or, seule la radicalité de l’enseignement de l’Eglise permet de donner le souffle nécessaire à une vie commune durable : « *Celui qui ne décide pas d’aimer pour toujours éprouvera de grandes difficultés à vraiment aimer, fût-ce un seul jour »* disait Jean-Paul II.

Il ne s’agit pas d’un pur volontarisme. En faisant des époux « une seule chair », Dieu les configure l’un à l’autre dans leur être-même. Si le mariage est une vocation, c’est qu’il réoriente radicalement la vie des époux vers cette finalité du don réciproque, leur finalité la plus immédiate après leur appel à vivre avec Dieu et le moyen de vivre celle-ci.

Proposition 9 : réaffirmer clairement, dans les parcours de préparation au mariage, que l’indissolubilité n’est pas qu’un don que la bénédiction nuptiale a quelque chance de faire survenir, mais qu’elle est au cœur de l’acte de Dieu dans le sacrement, qui conforme ontologiquement les époux l’un à l’autre.

## Vérité et beauté de la famille et miséricorde envers les familles blessées et fragiles (n° 23-28, q20-22)

« *Comment aider à comprendre que personne n’est exclu de la miséricorde de Dieu ?*» Le mariage est trop souvent présenté comme un aboutissement, une ligne d’arrivée (notamment en France, où le même mot décrit l’échange des consentements et la vie conjugale). En conséquence, la distinction entre situations régulières et irrégulières est interprétée à tort comme la ligne de partage entre justes et pécheurs.

Si la finalité n’est qu’une stabilité bourgeoise, alors oui certains l’atteignent tandis que d’autres peuvent la considérer inaccessible voire inutile ; si la finalité est un don radical à l’image du don du Christ, alors nous avons tous besoin de la miséricorde, nous sommes « dans le même bateau ». Le Christ nous montre la juste attitude : il mange à la table des pécheurs.

Mais en même temps, il les interpelle, n’hésitant pas à dire à la samaritaine « *et celui qui vit avec toi n’est pas ton mari*», au paralytique de Bethesda « *veux-tu guérir ?*». Soucieux de ne pas passer pour des moralistes, nos pasteurs sont parfois plus timorés dans l’appel qu’ils nous adressent. L’appel à aimer, lorsqu’il est séparé des vertus humaines qui permettent de le mettre en pratique, perd sa dimension concrète.

Sans doute faut-il également mieux préciser la place des sacrements dans la vie chrétienne, afin que leur privation ne soit pas vécue comme une excommunication. Dans son article [« L’amour de Dieu ne meurt jamais – l’appel à la sainteté des divorcés-remariés »](http://mattheeuws.be/site/IMG/pdf/LamourdeDieunemeurtjamais.pdf), le P. Mattheeuws *s.j.* ouvre à cet égard des pistes de réflexion intéressantes. Dieu agit partout (y compris dans les situations irrégulières où Il permet que le bien existe, fût-il incomplet). L’économie sacramentelle démontre la fidélité de Dieu, non sa rigueur : Il ne retire pas ce qu’Il a donné, mais Il assume notre incapacité à Le recevoir pleinement.

## Annoncer l’Évangile de la famille aujourd’hui, dans les différents contextes (n°29-38, q23-27)

J’ai souligné en introduction mon intuition que l’Evangile *de* la famille ne soit pas séparé de l’Evangile *dans* la famille. L’expression « Evangile de la famille » elle-même est d’ailleurs d’usage récent((elle n’apparaît pas dans Familiaris Consortio, et son premier usage recensé par Google – en français comme en anglais – [date de 1994](http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/letters/documents/hf_jp-ii_let_19031994_priests_fr.html))).

Oui, la famille est une bonne nouvelle. Oui, elle est un lieu privilégié d’un don qui est sans doute la meilleur image, ici-bas, de la communion trinitaire. Oui, c’est en elle que nous trouvons nos plus proches prochains. Mais nous pouvons courir le risque de confondre l’image et la chose, de réduire la vie chrétienne à la vie familiale et à la morale conjugale.

La [théologie du corps](http://www.theologieducorps.fr) peut, si elle est étudiée sérieusement au-delà de l’ « effet de mode » actuel, être un bon antidote contre cette tendance, précisément en ceci qu’elle remet en perspective notre expérience de l’amour humain avec le plan divin et peut permettre une catéchèse. Mais ce plan divin doit trouver sa déclinaison dans toute notre vie.

Cela signifie-t-il de renoncer à un enseignement moral ?

Non, mais d’une part, nous devons nous rappeler, avec Thomas d’Aquin, que l’origine fondamentale de la morale n’est pas la conformité à un modèle ni la fuite du péché, mais la contemplation du bien ; cette primauté du bien qui crée la dilection justifie que l’annonce passe par la mise en lumière des « semences du Verbe » dans la vie de nos contemporains. Notre époque a besoin de sortir de la morale d’obligation pour retrouver le sens de la vertu.

D’autres part, cet enseignement moral n’a de sens qu’accompagné des moyens pour le vivre. Il n’est pas anodin que Karol Wojtyla, auteur de la théologie du corps, a également publié « Amour & Responsabilité »…

Proposition 10 : Développer en France des diplômes canoniques intégrant des études spécifiques sur le mariage et la famille, par exemple [sur le modèle de l’ITI en Autriche](http://www.iti.ac.at/index.php?id=1). Professionnaliser les responsables diocésains de la pastorale familiale avec ces cursus.

## Guider les futurs époux sur le chemin de la préparation au mariage (n°39-40, q28-29)

Le Synode a reconnu les progrès accomplis dans la préparation au mariage… reste à les diffuser !

Si l’Eglise de France ne manque en effet pas d’initiatives de qualité, dans ce domaine comme dans d’autres, le partage des bonnes pratiques n’est pas notre fort. La qualité de la préparation varie donc fortement d’un clocher à l’autre. On cherche ainsi en vain sur le site de la Conférence des évêques de France des ressources pour les animateurs en pastorale (contrairement par exemple à la [conférence épiscopale américaine](http://www.foryourmarriage.org/dating-engaged/marriage-prep-resources/)).

Proposition 11 : développer un espace en ligne permettant la mutualisation des ressources

Les fiancés ayant des parcours divers (jeunes ou plus âgés, pratiquants ou non, cohabitant ou non), il est souhaitable et logique qu’il y ait une diversité de parcours proposés. L’intention d’ancrer ces parcours dans les paroisses (dans un but d’ancrage dans la communauté) est louable mais s’oppose parfois à cette diversité.

Il y a sans doute un équilibre à trouver, par exemple une formule mixte conjuguant accompagnant régulier par un couple ou un prêtre de la paroisse et week-end(s) de formation choisi(s) ‘judicieusement’ selon le profil des futurs époux..

Je suis toujours attristé lorsque j’entends un membre de tel mouvement critiquer tel autre, car « pas assez explicite dans l’annonce » ou « trop moralisant » ou… sans voir que le parcours du voisin est peut-être simplement adapté à un autre ‘public’ que le sien.

## Accompagner les premières années de la vie conjugale (n° 40, q30-31)

En France, de nombreux mouvements et de nombreuses propositions existent pour les couples. En 30 ans de vie ecclésiale, je peux cependant compter sur les doigts d’une main le nombre de fois où je les ai entendu proposer publiquement (homélie ou annonces paroissiales)…

Il est difficile de clore ce chapitre sans pointer la difficulté que les couples souhaitant vivre une régulation naturelle des naissances ont à trouver une oreille attentive et compétente auprès de leurs pasteurs. [Les associations y travaillent](http://www.methode-billings.com/confidences).

Proposition 12 : Former les pasteurs sur ces questions en nommant les difficultés ; identifier dans chaque diocèse des couples bien formés sachant accueillir ces couples en difficultés.

## La pastorale des personnes qui vivent en union civile ou en concubinage (n°41-43, q32-34)

Ce cas recouvre des situations personnelles assez différentes. Certains refusent la formalisation de l’engagement, estimant que « leur amour suffit », qu’ils n’ont pas besoin de l’officialiser tout en ayant un réel projet de vie durable, fécond et le désir de la fidélité. D’autres se sont mis en couples très tôt, au début des études à l’âge où la personnalité se construit, sans nécessairement avoir un projet de vie durable, et se posent la question du mariage après quelques années de vie commune.

Ces deux situations suffisent à illustrer les différences qu’un même ‘statut’ peut recouvrir : s’il s’agit de montrer aux premiers l’enjeu du mariage, les seconds ont plus besoin qu’on les aide à retrouver les conditions d’un discernement vraiment libre : il n’est en effet pas rare de voir de tels couples divorcer peu de temps après leur union.

## Prendre soin des familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales) (n°44-54, q35-39)

Le mot-clé de la *Relatio Synodi* est, [me semble-t-il, ce terme d’accompagnement](http://www.theologieducorps.fr/actualites/2014/10/synod14-developper-lart-de-laccompagnement).

Le mot recouvre dans l’Eglise des réalités très différentes, qu’il s’agit de bien définir : l’« accompagnement spirituel » concerne la relation de la personne avec Dieu et le discernement de sa volonté ; l’« accompagnement des catéchumènes » est une démarche où l’accompagnateur est à la fois un catéchiste et un ‘pont’ avec la communauté paroissiale.

Si le [jugement de l’Eglise est très prudent](http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/L-Eglise-met-en-garde-contre-les-derives-psycho-spirituelles-_EP_-2011-11-06-732786) par rapport à la possible confusion entre psychologique et spirituel((n’étant pas connaisseur des sessions de relecture de son histoire (anamnèse) ou de guérison intérieure, je me garderai de juger si elles tombent dans ce travers)), un « accompagnement humain » – qui aide la personne à avancer sur le plan ‘naturel’, c’est-à-dire dans les domaines psychologique et moral (développement des vertus) à l’exclusion de la vie spirituelle – est possible.

Proposition 13 : Développer un ‘service de l’accompagnement’ pour proposer cet « accompagnement humain ». Du fait de l’exigence de formation des accompagnateurs et de la nécessité d’une supervision attentive, ce service ne peut être paroissial ni sans doute même par doyenné.

La durée des procédures de reconnaissance des cas de nullité a été largement déplorée. L’Eglise a en effet le choix d’une voie judiciaire nécessitant deux sentences conformes. Si le mariage est déclaré nul en première instance, le défenseur du lien est tenu par le droit canon de faire appel, provoquant ainsi la seconde instance.

Deux pistes ont été évoquées : celle consistant à passer plutôt par la voie administrative (reconnaissance de nullité par l’évêque diocésain) peine à convaincre qu’elle offrira des garanties suffisantes de vérité ; celle consistant à dispenser le défenseur du lien de l’obligation d’appel ne fera gagner que peu de temps, les causes « évidentes » étant déjà instruites par un *processus brevior*.

Souvent, les demandes de reconnaissance de nullité ne surviennent que lorsque la perspective d’une nouvelle union prend forme : elle retarde alors celle-ci de 18 mois à 3 ans ! Si les couples qui respectent le mariage au point de différer une nouvelle union sont héroïques, il est souhaitable que cette possibilité soit évoquée plus tôt.

Certains posent la question du rôle de la foi dans la validité du sacrement de mariage. D’autres affirment que « la loi de Moïse reste valable pour les cœurs endurcis », ou encore que les croyants sont soumis à la loi du Christ, tandis que non-croyants sont soumis à la loi mosaïque. Si ce dernier argument peut avoir de l’intérêt dans le cas de deux non-baptisés mariés civilement (donc mariés, au regard de l’Eglise), les autres ne me convainquent pas : si on affirme que les sacrements dépendant de la foi pour leur validité, alors la solution courageuse n’est-elle pas de refuser le sacrement lorsque la foi n’est pas présente ?

Quant au remariage et à l’accès communion, si je partage la nécessité d’une approche miséricordieuse, [je n’ai été convaincu par aucun des arguments](http://www.theologieducorps.fr/actualites/2014/10/verite-du-mariage-lacces-communion-divorces-remaries) développés par ses partisans. Je reste attentif aux travaux menés concernant la place de l’économie sacramentelle dans la vie chrétienne (cf. l’article du P. Mattheeuws déjà cité).

Je constate enfin que les cas de célibat tardif mentionnés dans le panorama des situations ne sont pas repris dans les perspectives pastorales. Elles requièrent cependant une réelle attention. Leur difficulté à « oser le mariage » ou la relation trouve sans doute ses sources dans une crainte face à une culture marquée par le divorce, mais peut-être également dans un manque d’incarnation, pour eux, d’un enseignement qui sacralise la famille.

## L’attention pastorale envers les personnes ayant une tendance homosexuelle (n°55-56, q40)

Une manière d’être juste envers ces personnes est sans doute d’éviter que la prise de conscience de ce désir ne s’accompagne de la rupture de liens familiaux. (On peut par exemple sensibiliser l’entourage au fait que, comme tout désir, il ne procède pas d’un choix volontaire et qu’il ne faut donc pas avoir une lecture exclusivement morale de la situation.)

Rappelons également, sans remettre en cause l’enseignement de l’Eglise, qu’aucun péché n’exclut de la communauté chrétienne ; une telle exclusion ne peut que conduire la personne à s’isoler et à trouver un réconfort dans une « culture gay » peu bénéfique à la personne.

## La transmission de la vie et le défi de la dénatalité (n°57-59, q41-44)

Hormis les associations formant aux méthodes naturelles de régulation des naissances ou via la théologie du corps de Jean-Paul II, je n’ai jamais – en 30 ans de vie ecclésiale – entendu promouvoir les enseignements d’Humanae Vitae.

Résultat : cet enseignement n’est porté que par la frange la plus traditionnelle de l’Eglise, souvent contaminée par une morale d’obligation où l’ « ouverture à la vie » est vue comme un impératif absolu plus que comme l’objet d’un jugement prudent des époux.

La question 42 soulève à juste titre la nécessité de ‘structures’ pour soutenir les parents dans leur tâche éducative. En France, la professionnalisation et le ‘principe de laïcité’ des structures de garde rend difficile des propositions ecclésiales dans ce domaine. D’autres sauront sans doute identifier des exemples de réussites en la matière.

La lutte contre la banalisation de l’avortement semble difficile en France. Toutefois, le retournement qui est en train de s’opérer aux Etats-Unis doit confirmer notre espérance ; il serait bon d’établir un échange entre CEF et USCCB sur la stratégie et les moyens concrets d’action qui permettent cette conversion progressive de l’opinion américaine.

## Le défi de l’éducation et le rôle de la famille dans l’évangélisation (n°60-61, q45-46)

L’Eglise qui est en France propose aujourd’hui aux couples de nombreux lieux pour échanger, se former et partager leur expérience.

Nous, jeunes générations, avons fait l’expérience que la famille est le premier lieu de témoignage favorisant la transmission de la foi chrétienne, ayant grandi à une époque où la catéchèse était, au bas mot, défaillante. La persévérance de nos parents, et leur fidélité à une vie paroissiale parfois peu porteuse, fut le premier témoignage de leur foi.

Que le Seigneur, par le sacrement de mariage, continue de soutenir les familles dans la foi et la charité.

 **Incarnare**

Auteur du blog [theologieducorps.fr](http://www.theologieducorps.fr)